



Opposition compte bancaire

Par **Grenouille540**, le **15/10/2010 à 10:37**

Bonjour, rn Je suis actuellement titulaire d'un compte courant dans une banque dont je ne citerais pas le nom. J'ai souscrit il y a un an un contrat de mutuelle et voilà je l'ai résilié cette année (à la date d'anniversaire un mois avant) mais bon il y a eu une erreur dans l'adresse d'envoi de la résiliation de mon contrat par ma nouvelle mutuelle (ma banque est en possession du document). rnA ce jour le contrat n'est pas résilié je paye encore mais j'ai fait une opposition sur ce prélèvement courant juillet 2010 et là je paye encore cette mutuelle. J'ai beau envoyer des mails à mon banquier mais rien ne change je paye je paye sans compter les rejets de mes autres prélèvements etc etc...rnJe suis à bout de force , je ne suis pas riche et je n'ai pas d'emploi , je touche qu'un pauvre petit salaire, j'ai un enfant à charge et j'aimerais savoir à l'heure d'aujourd'hui quels sont mes recours contre cette banque qui me doit plus de 200€ pour la mutuelle et m'a pris pas loin de 300€ de frais d'intervention sur mon compte ??? rnDans l'attente de votre réponse et de votre aide , je vous adresse mes sincères salutations.

Par **chaber**, le **15/10/2010 à 13:18**

Bonjour,rnrnEn règle générale, le préavis est de 2 mois avant l'échéance anniversaire pour demander la résiliation, sauf si un délai moindre est indiqué dans les conditions générales de votre contratrn rnVous auriez encore pu résilier à l'échéance en invoquant la loi Chatel.rnrnApparemment rien n'a été fait dans les règles, votre contrat est donc toujours en cours.rnrnIl faut envoyer une LR avec AR à votre nouvelle mutuelle lui expliquant la situation et que son contrat est nul et non avenue et que vous demandez le remboursement des sommes qui auraient dû être versées

Par **Grenouille540**, le **15/10/2010 à 16:03**

Oui mais les délais ont été respecté mais cela ne réponds pas à mon soucis le plus important j'aimerais savoir quels sont mes recours contre ma banque pour ne pas avoir effectué l'opposition sur ce prélèvement qui a été faite depuis le mois de juillet ???
Bien à vous

Par **mimi493**, le **15/10/2010 à 16:24**

Si vous n'avez que "opposition", ça n'a concerné que le prélèvement cité dans l'opposition. Les prélèvements suivants sont, légitimement, acceptés par la banque.
Vous devez supprimer l'autorisation de prélèvement.
On n'envoie pas de mails, on n'écrit pas, on se déplace pour faire ce genre d'opérations.
Si vous aviez fait une révocation de l'autorisation de prélèvement, si vous en avez le double, alors c'est différent.
Quelle est la situation ?

Par **chaber**, le **15/10/2010 à 19:44**

Avez vous relu les conditions générales rubrique résiliation pour vérifier si elle peut être demandée moyennant préavis d'un mois.
Par ailleurs s'il y a eu erreur d'adresse, la réception a du se faire hors délai du préavis et le contrat poursuit son cours avec les prélèvements mensuels.
Avant toute chose, vérifiez si l'assureur a bien enregistré et accepté la résiliation. si oui, intervenez auprès de votre banquier.
Dans la négative le contrat suit son cours et toute opposition ou révocation entrainera un rejet du prélèvement et poursuites par l'assureur